



Féchy, le 14 septembre 2020

CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL n° 8/2020 RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT
POUR LE REMPLACEMENT DES LOGICIELS COMMUNAUX

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de Monsieur Laurent BESSO, président, Madame Sylvie MORET, Messieurs Alain BETTEMS, Tobias MEYER, Raphaël MOGNETTI, membres, ainsi que de Monsieur Jacques MORANDI, membre suppléant et Monsieur François MOLLIEUX, membre suppléant et rapporteur, s'est réunie le lundi 7 septembre dernier afin d'étudier le préavis municipal n°8/2020. Messieurs Christian HEYE et Jonathan ZOSSO, membres, étaient excusés.

Monsieur Andreas MEYER, Syndic, Madame Francine DUPUIS et Messieurs Marc MORANDI et Jean-Pierre MORET, Municipaux, étaient présents pour nous présenter ce préavis et répondre à nos questions. Nous les remercions pour leur disponibilité et les explications fournies.

La Commune de Féchy utilise actuellement le logiciel « LogiComm » pour les tâches relatives aux contrôles des habitants, à la comptabilité, à la facturation et aux impôts et taxes. Certaines informations sont directement transmises au Canton via une application (Passa-VD).

La société LogiDev Diffusion Sàrl, qui fournit ce logiciel, a informé la Municipalité que le Canton allait procéder à un upgrade important de la passerelle de transfert de données. Au vu de ces lourdes modifications, LogiDev n'assurera plus le développement de l'application actuellement utilisée.. Ceci impose à la Commune de se doter d'un nouveau logiciel qui permettra de supporter la prochaine mise à jour de version du logiciel du Canton (Passa-VD 3) au 1^{er} janvier 2021.

La Municipalité a approché trois fournisseurs pour le remplacement de ce logiciel. L'analyse de ces offres est en cours et aucune décision n'a encore été prise par rapport au choix du prochain logiciel. Le montant du préavis porte donc sur le montant de l'offre la plus élevée.

Au vu de cette situation, le remplacement du logiciel est indispensable. La COGEFIN recommande donc d'accepter l'investissement nécessaire, mais rend attentif la Municipalité sur les critères de choix du prochain fournisseur. En effet, outre l'investissement de base, les frais de licences et de maintenance doivent être soigneusement analysés.

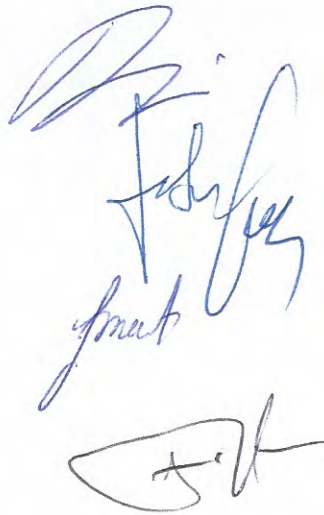
Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion et Finances propose au Conseil Général de Féchy, à l'unanimité des membres présents :

- d'accepter le préavis n° 8/2020 du 18 août 2020 ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 70'000.- permettant l'installation de nouveaux logiciels métier ;
- de financer ce crédit par la trésorerie courante ;
- d'amortir le montant de CHF 70'000.- sur une durée de 3 ans, par le compte de fonctionnement n° 110.3313.00 dès 2021, qui sera prévu au budget.

Pour la Commission de Gestion et des Finances


Le Président

Les membres



Les suppléants

